

République Française
MAIRIE DE GERMOND-ROUVRE 79220
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 DECEMBRE 2016

Conseillers municipaux en fonction : 15

Conseillers municipaux présents : 14

Isabelle AUBIAN, Estelle AUTRET, Alexandra CHABOT, Ludivine CHAUVINEAU, Tony CHOLLET, Émilie CLOCHARD, Gérard EPOULET, Olivier FOUILLET, Rémy GADREAU, Alain GAUTHIER, Monique MATHIS, Claude MEUNIER, Stéphane PELLETIER, Céline THROMAS.

Absents : Daniel SORAIN (pouvoir donné à Claude MEUNIER).

Date de la convocation : 6 décembre 2016

Secrétaire de séance : Monique MATHIS

1/ Approbation du compte rendu du 17 novembre 2016

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2/ Délibérations

a) Projet salle culturelle

Délibération 70-2016

Dans le cadre du projet de requalification et réaménagement de la salle des fêtes de GERMOND-ROUVRE en salle culturelle, et conformément à la proposition du cabinet Architectes Associés, choisi pour la partie maîtrise d'œuvre du projet, par délibération n°52/2016 en date du 29/08/2016, le Conseil Municipal a validé la tranche 1 des travaux par délibération n°53/2016 en date du 29/08/2016. Il doit aujourd'hui se prononcer sur le plan de financement de ce projet qui a été réajusté ainsi que le lancement de l'appel d'offres auprès des entreprises de travaux pour les 4 tranches de travaux.

Monsieur le Maire informe par ailleurs que la subvention au titre de la DETR a été accordée pour le montant demandé (172 500 €) soit 26 % du montant HT des travaux. L'avant-projet peut être consulté en mairie par les membres du Conseil Municipal qui le souhaiteraient. Stéphane PELLETIER présente le détail de cet avant-projet et les options possibles (menuiseries, matériels techniques liés au spectacle etc...).

1ère tranche conditionnelle : hall + bar + sanitaires	97 400 € HT
2ème tranche conditionnelle : salle + chauffage double flux	
3ème tranche conditionnelle : loge, scène et extension	Total tranches 2 et 3...321 800 € HT
4ème tranche conditionnelle : surélévation toiture scène	155 800 € HT
Inclus tranche 4 Gradins rétractables	

DEPENSES HT

660 055 €

- Etude architectes 3 500.00 €
- OPC 4 400.00 €
- Diagnostic SOCOTEC 705.00 €
- Maîtrise d'œuvre 53 350.00 €
- Travaux 575 000.00 €
- Option menuiseries 11 600.00 €
- Diagnostic amiante avant travaux 1 000.00 € (montant estimé, attente devis)
- Bureau de contrôle 5 000.00 € (montant estimé, attente devis)
- Etude géotechnique 3 000.00 € (montant estimé, attente devis)
- Coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé 2 500.00 € (montant estimé, attente devis)

RECETTES HT

660 055 €

- DETR 172 500.00 €
- FEADER 100 000.00 €
- FSI 2017 204 153.00 €
- CAN 51 391.00 €
- Auto financement 132 011.00 €

(Sur la base du HT auquel il faudra rajouter la TVA)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De valider l'Avant-Projet Définitif tel que proposé par le cabinet Architectes Associés en date du 24 novembre 2016.
- De valider le plan de financement tel que proposé ci-dessus.
- D'autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention auprès des services de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux pour un montant de 172 500 €.
- De demander une subvention aux services du FEADER dans le cadre des fonds européens, d'un montant de 100 000 €.
- De demander une subvention auprès de la Communauté d'Agglomération du Niortais dans le cadre du programme du pacte financier 2016-2018, d'un montant de 51 391 €
- De demander une subvention auprès des services de l'Etat dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local 2017 d'un montant de 204 153 €.
- De valider la tranche de travaux 1 pour un montant réajusté de 97 400 € HT et d'autoriser Monsieur le Maire à lancer l'appel d'offres pour les 4 tranches auprès des entreprises de travaux. Il est précisé que seule la tranche 1 est validée, chaque tranche étant conditionnelle, pour que les travaux de l'ensemble du projet puissent être réalisés, les tranches 2, 3 et 4 devront à leur tour être validées par délibération du Conseil Municipal.

Céline THROMAS interroge sur l'amélioration phonique prévue ou non dans le cadre de ce projet. Monsieur le Maire répond que les travaux ne portent pas exclusivement sur cet aspect mais que le changement des ouvertures et revêtements devraient largement contribuer à une baisse du bruit lors des manifestations dans la salle. D'autant plus que la principale nuisance phonique provient des portes ouvertes lors des fêtes et seul le respect des utilisateurs par rapport aux voisins est la meilleure prévention.

Enfin, Claude MEUNIER demande si l'installation de cimaises est prévue afin de pouvoir décorer la salle sans abimer les revêtements muraux. Monsieur le Maire n'écarte pas cette possibilité par la suite, mais ce n'est pas prévu dans les travaux initiaux.

b) Virement de crédits

Délibération 71-2016

Dans le cadre du projet de requalification et réaménagement de la salle des fêtes de GERMOND-ROUVRE en salle culturelle, il convient de procéder à un virement de crédit.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

➤ **Le virement de crédits ci-dessous :**

INVESTISSEMENT DEPENSES	
Opération 125 - Article 2031	Opération 125 - Article 21318
- 22 407 €	+ 22 407 €

c) Changement du délégué CNAS

Délibération 72-2016

Suite aux entretiens professionnels et aux missions exercées par les agents, il est proposé de changer le délégué CNAS de la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De nommer Eléonore BIDAUD, déléguée CNAS en remplacement de Nathalie FORTIN qui reste le correspondant CNAS de la collectivité.**



d) Contrat de maintenance informatique Centre de Gestion 79

Délibération 73-2016

Le centre de Gestion des Deux-Sevres a fait parvenir sa proposition d'avenant n°1 à la convention de formation et d'assistance du personnel à l'utilisation d'un site informatique puisque les tarifs évoluent : la redevance annuelle augmente de 3 %, le taux horaire servant de calcul des tarifs de formation, d'intervention sur site et de poste supplémentaire (au-delà du premier) passe de 35 € à 36 €. Une participation forfaitaire de 26.75 € est instituée, par technicien et par déplacement, pour les interventions sur site hormis pour l'aide à la paie. Il est proposé de signer cet avenant.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de formation et d'assistance au personnel à l'utilisation d'un site informatique.



e) Compétences et statuts de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN)

Délibération 74-2016

Vu la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation Territoriale de la République,
Vu le CGCT, notamment ses articles L. 5211-17 et L 5216-5,
Vu le Projet de Territoire adopté par délibération du Conseil d'Agglomération du 11 avril 2016,
Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Niortais du 23 novembre 2015,

La loi du 7 août 2015 dite Loi Notre prévoit un renforcement des compétences exercées par les communautés. De nouveaux transferts de compétences sont prévus pour les communautés d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2017.

Les intercommunalités sont ainsi renforcées par une montée en puissance de leurs compétences obligatoires.

Les modifications apportées aux statuts s'orientent en 3 temps :

1- Une harmonisation des statuts de la Communauté d'Agglomération

2- L'intégration de la montée en puissance des Communautés d'Agglomération par la Loi Notre

3- Un élargissement des compétences facultatives de l'Agglomération en lien avec le Projet de Territoire

Concernant le Tourisme, il est proposé d'ajouter les actions touristiques suivantes portant sur le développement du Tourisme fluvial par la réalisation d'équipements, du Tourisme d'Affaires par la définition et le développement d'une politique d'évènements de nature économique afin de renforcer l'attractivité du territoire ainsi que par l'élaboration d'un schéma directeur destiné à la création et à la promotion d'un réseau de chemins de randonnées pédestres, équestres et cyclables à l'échelle de l'agglomération.

Concernant la culture, il est notamment proposé d'ajouter les actions culturelles portant sur l'élaboration d'une politique culturelle sur l'Agglomération, par le soutien et la création de manifestations culturelles à rayonnement d'Agglomération ainsi que par la création et la gestion d'un réseau de Centres d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine d'Agglomération.

Concernant le sport, il est proposé d'intégrer l'élaboration d'un schéma de développement de la pratique du sport à l'échelle de l'agglomération et le soutien aux manifestations sportives porteuses d'attractivité et d'identité sur le territoire.

Concernant le Très Haut débit, il est proposé d'ajouter la compétence suivante :

" Etablir et exploiter le réseau de communications électroniques à très haut débit en fibre optique jusqu'aux abonnés, inscrit dans le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique des Deux Sèvres"

Enfin concernant la santé,

Considérant que l'Agglomération souhaite s'engager pour réaliser sur son territoire, en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé, un contrat local de santé qui vise à consolider le partenariat local sur les questions de santé,

Il est proposé d'ajouter l' « Elaboration du Contrat Local de Santé sur le territoire ».

Le transfert de compétences est décidé par délibérations concordantes du conseil d'Agglomération et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité qualifiée, à savoir les 2/3 des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou la moitié des conseils municipaux des communes membres représentant les 2/3 de la population totale de celles-ci.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'approuver les modifications apportées aux statuts de la Communauté d'Agglomération du Niortais, effectives à compter du 1^{er} janvier 2017.**

3/ Dossier Réunions / Rencontres / Intercommunalité

a) Réunion du Syndicat des Eaux du Centre Ouest (SECO)

Le Conseil Syndical s'est réuni le 7 décembre dernier. Objectif essentiel : Le Débat d'Orientations Budgétaires 2017. Le Conseil a décidé de passer de 6 budgets à 4 budgets : budget général, budget production d'eau potable (incluant Re-Sources), budget distribution d'eau potable et budget assainissement (incluant le SPANC). Les budgets Production et Distribution sont excédentaires avec une capacité d'autofinancement importante et un taux d'endettement faible. Or, d'importants travaux sont également à prévoir : le réseau (2.3 millions d'€), travaux usine (0.2 millions d'€), restructuration des locaux (0.3 millions d'€), construction d'un château d'eau (6.5 millions d'€).

Le programme Re-Sources a été reconduit pour 5 ans et devrait être signé en mars ou avril 2017. Concernant la tarification, un lissage entre tous les abonnés, est en cours et notamment pour les communes d'Ardin et de Coulonges sur l'Autize, sur une période de 3 à 5 ans. Au niveau des personnels, une réorganisation du pôle administratif est en cours, ainsi qu'une poursuite de la professionnalisation des équipes.

b) Rencontre Zones Humides

Une réunion d'information a été proposée le 1^{er} décembre par la CAN concernant l'inventaire mutualisé des zones humides étape nécessaire du projet du PLUI. Il s'avère que la commune de GERMOND-ROUVRE fait partie du dernier lot de l'étude et donc aucune investigation ne sera menée sur le territoire avant l'été 2017, voir début d'automne. Lors du démarrage de l'étude sur le territoire, il sera souhaitable de prévoir une réunion d'information auprès des administrés et agriculteurs de la commune.



c) Compte rendu du dernier Conseil Communautaire de la CAN :

Le dernier Conseil Communautaire s'est déroulé le 12 décembre. Un bilan de la baisse des dotations de l'Etat fait apparaître une diminution de 8 millions d'€ en 4 ans.

Monsieur le Maire informe du projet de ruche sur la numérisation au niveau du territoire de la CAN.

Ordures ménagères et déchetterie

Monsieur le Maire et Stéphane PELLETIER ont rencontré le vice-président de la CAN et la directrice du service, le 2 décembre dernier au sujet des ordures ménagères et du fonctionnement des déchetteries. Ont été abordées les questions d'exonération de taxe pour les personnes âgées résidant principalement en établissement ou celles étant mal desservies, la taxe incitative, l'accès aux déchetteries hors CAN et la sortie de GERMOND-ROUVRE du SMITED. Monsieur le Maire précise qu'aucune réponse précise n'a été apportée, mais tous ces éléments sont à l'étude.

Claude MEUNIER rappelle que certains administrés ont tendance à laisser leurs poubelles sur la chaussée, ce qui est dangereux. Il souhaiterait qu'une information en ce sens soit diffusée dans le bulletin municipal.

Lotissement de la Fougère : suivi du dossier

Le 5 décembre dernier, Monsieur le Maire et les adjoints ont rencontré un représentant de Bouygues Génie Civil et de Séolis en charge du dossier d'effacement de réseaux. La tranche 1 a été validée, mais pas la tranche 2 pour le moment, ce qui risque toujours de retarder le début des travaux d'aménagement du lotissement de la Fougère.

Stéphane PELLETIER informe cependant des nouvelles modalités d'octroi de la DETR 2017, qui seraient plus favorables et permettraient un financement plus avantageux dans le cadre de ce projet. Un nouveau plan de financement devra donc être revoté prochainement si la possibilité d'en présenter un est acquise auprès de la préfecture.

d) Compte rendu du Conseil d'Administration du Centre Socio Culturel du val d'Egray (CSC)



Le Conseil d'Administration et les salariés du CSC se sont réunis le 1^{er} décembre. Le projet du CSC arrivera à son terme fin 2017, il s'agit donc de réfléchir au nouveau projet 2018-2021. Les principaux axes du projet existant ont été examinés. Le bilan du CSC est bon, les objectifs fixés ont été atteints en grande partie, la structure semble bien fonctionner.

Une nouvelle réunion, le 31 janvier, devrait permettre de commencer à définir les nouveaux axes du futur projet, ainsi qu'une rencontre avec les associations locales, une autre avec les enseignants, et l'Assemblée Générale du 22 mars.

D'autre part, en ce qui concerne la petite enfance dont le CSC s'occupe, le projet du lieu Multi-accueil de la future Communauté de Communes (Coulonges Champdeniers Mazières) avance. Le cabinet d'architecte est choisi et le terrain, devant accueillir ce futur lieu, est acheté.

e) Compte rendu CCAS

Il y a eu deux réunions du CCAS. Le règlement intérieur a été adopté et l'adhésion à l'UNCCAS renouvelé. Des membres du CCAS ont participé à l'assemblée générale de l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale ainsi que celle de l'Union Départementale des Associations Familiales des Deux-Sèvres. Emilie CLOCHARD présente les actions 2017 : étude sur la carte sociale de la population communale. Cette étude mutualisée avec la ville de Niort, l'UNCCAS et l'UDCCAS permettra d'élaborer une cartographie des données sociales relatives à la population de la commune.

4) Questions Diverses

Alexandra CHABOT indique avoir été interpellée par des parents d'élèves concernant la prise des repas de midi par les agents communaux dans la salle de garderie qui est également la salle de sieste des enfants. Cela peut interroger concernant les réglementations en matière d'hygiène. Monsieur le Maire rappelle que les agents prennent leur repas dans un coin très en retrait des lits des enfants, dans une salle ayant une capacité d'accueil importante (sachant que seulement 5 agents prennent leur repas à la cantine). De plus, les agents nettoient le petit espace qui leur est alloué et évidemment ces derniers sont sortis avant que les enfants ne rentrent pour la sieste.

Prochaine date de réunion du Conseil Municipal :

- **Une option est mise pour le jeudi 12 janvier si nécessaire dans le cadre du projet du lotissement de La Fougère.**
- **Mardi 31 janvier à 18h30.**

Fin du Conseil Municipal à 21h10.